

ATHENA DÉGRESSIF BANQUES

JUIN 2025

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.



Période de commercialisation

du 17 mars 2025 au 27 juin 2025 (inclus)



Durée d'investissement conseillée

12 ans

(hors remboursement automatique anticipé⁽³⁾)

- **TITRE DE CRÉANCE** de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à la date d'échéance⁽²⁾ (ci-après désigné le « titre », le « titre de créance » ou le « produit »).
- **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 12 ans (hors remboursement automatique anticipé⁽³⁾). En cas de revente avant la date d'échéance⁽²⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé⁽²⁾, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.
- **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions. Il s'inscrit dans le cadre de la diversification des actifs financiers d'un investisseur et n'est pas destiné à en constituer la totalité.
- **CADRE D'INVESTISSEMENT/ÉLIGIBILITÉ** : Compte-titres dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement), unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).
- **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : du 17 mars 2025 au 27 juin 2025 (inclus). La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 27 juin 2025.
- **ISIN** : XS3004367069
- **PRODUIT ÉMIS PAR CITIGROUP GLOBAL MARKETS FUNDING LUXEMBOURG S.C.A.⁽⁴⁾ (l'« ÉMETTEUR »), bénéficiant d'une garantie des sommes dues fournie par Citigroup Global Markets Limited⁽⁴⁾ (le « Garant »). L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.**
- Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
- **Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.**

equitim.

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance⁽²⁾ ou de remboursement automatique anticipé⁽²⁾. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates et des barrières.

(3) Le remboursement automatique anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin du quatrième trimestre suivant la date de constatation initiale (27 juin 2025).

(4) Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 25 février 2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

■ LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « **Athena Dégressif Banques Juin 2025** » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) dans le cadre desquels ce produit peut être proposé.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « **Athena Dégressif Banques Juin 2025** » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir de la date de constatation initiale, le 27 juin 2025, jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les cas.

En cas d'achat après le 27 juin 2025 (date de constatation initiale) et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie ou d'épargne retraite), les Taux de Rendement Annuels Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution du Garant. **Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à son échéance effective.**

Le titre de créance « **Athena Dégressif Banques Juin 2025** » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).

Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

POINTS CLÉS

Pour un investissement dans « **Athena Dégressif Banques Juin 2025** », l'investisseur est exposé pour une durée de 4 à 48 trimestres à l'évolution du niveau de l'indice Morningstar France Germany Italy Banks Static Select 10 EW Decrement 50P GR EUR (ci-après l'« **Indice** ») (code Bloomberg : MBANKD Index; RIC: .MBANKD). L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui est moins favorable à l'investisseur que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. Le remboursement du produit « **Athena Dégressif Banques Juin 2025** » est conditionné à l'évolution de cet indice.

- **Un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse⁽²⁾ enregistrée par l'Indice** si celui-ci clôture, à la date de constatation finale⁽¹⁾, à un niveau strictement inférieur à 50% de son niveau initial⁽¹⁾, ce dernier correspondant à son niveau de clôture constaté le 27 juin 2025 (ci-après le « Niveau Initial »). **La perte en capital peut être totale si l'Indice a un niveau nul à la date de constatation finale⁽¹⁾.**
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir du 4^{ème} trimestre à compter du 27 juin 2025 (date de constatation initiale) et jusqu'au 47^{ème} trimestre** dès lors que l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ à une date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, la première étant le 29 juin 2026.
- **Un objectif de gain plafonné de 2,5125% par trimestre écoulé depuis le 27 juin 2025** si, à une date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾, ou si l'Indice clôture, à la date de constatation finale⁽¹⁾, à un niveau supérieur ou égal à 71,40% de son Niveau Initial⁽¹⁾. L'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de cet indice (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 8,70%).

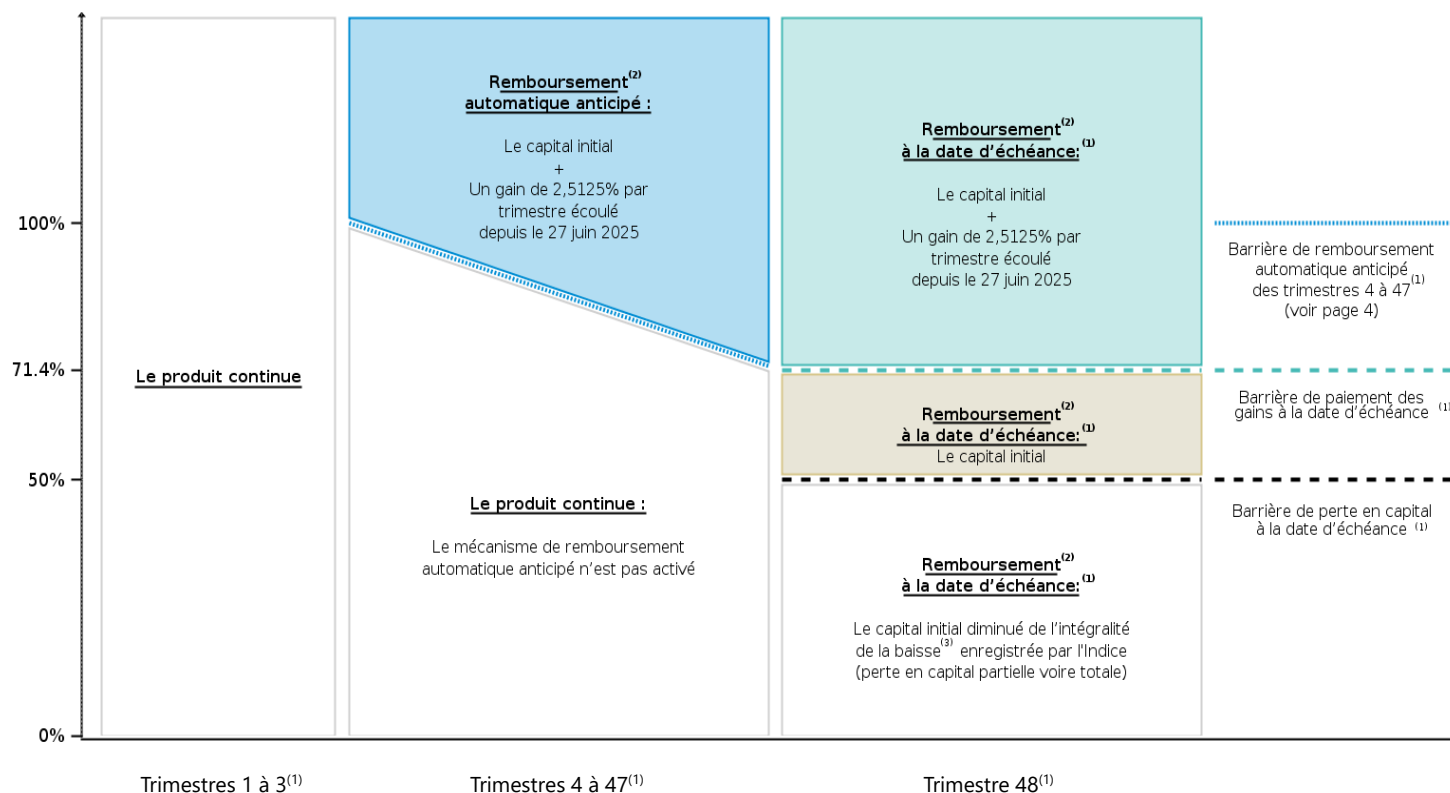
(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates et des barrières.

(2) La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau Initial⁽¹⁾ et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 29 juin 2037) exprimé en pourcentage de son Niveau Initial⁽¹⁾.

(3) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir ci-dessus pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

■ SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

Niveau de clôture de l'Indice en % de son Niveau Initial⁽¹⁾



■ PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base avant tout investissement dans ce produit. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

Risque de perte en capital : Le titre de créance présente un **risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ **et à la date d'échéance⁽¹⁾**. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. **Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**

Risque de crédit : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

Risque de marché : Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de valeur (en raison notamment de l'évolution du niveau, du (ou des) sous-jacent(s), des taux d'intérêt et de la prime de crédit), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque lié au sous-jacent : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Morningstar France Germany Italy Banks Static Select 10 EW Decrement 50P GR EUR.

Événements extraordinaires/perturbateurs affectant l'Indice : Afin de tenir compte des conséquences d'événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) sous-jacent(s), du produit notamment, la documentation juridique⁽⁴⁾ prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et dans certains cas, (ii) le remboursement automatique anticipé du produit. Ces événements peuvent entraîner une perte pour l'investisseur.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau Initial⁽¹⁾ et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 29 juin 2037) exprimé en pourcentage de son Niveau Initial⁽¹⁾.

(4) Veuillez-vous référer au paragraphe « Disponibilité du Prospectus » en page 12 pour plus d'informations.

■ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

À la date de constatation initiale (le 27 juin 2025), on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme Niveau Initial⁽¹⁾.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ (TRIMESTRES 4 À 47)

À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, du trimestre 4 au trimestre 47, on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau Initial⁽¹⁾.

Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ correspondante :

Le capital initial

+

Un gain de 2,5125% par trimestre écoulé depuis le 27 juin 2025

(soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 8,70%)

Sinon, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.

BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ (TRIMESTRES 4 À 47)

La barrière de remboursement automatique anticipé est fixée à 100% du Niveau Initial⁽¹⁾ à la 1^{ère} date de constatation trimestrielle, soit le trimestre 4 (29 juin 2026) et sera ensuite égale au niveau indiqué ci-dessous, selon la date de constatation trimestrielle correspondante.

La barrière de remboursement automatique anticipé est exprimé en % du Niveau Initial⁽¹⁾.

Trimestres	Dates de constatation trimestrielle	Barrière de remboursement automatique anticipé	Trimestres	Dates de constatation trimestrielle	Barrière de remboursement automatique anticipé
1	n/a	n/a	25	29/09/2031	86,35%
2	n/a	n/a	26	29/12/2031	85,70%
3	n/a	n/a	27	30/03/2032	85,05%
4	29/06/2026	100,00%	28	28/06/2032	84,40%
5	28/09/2026	99,35%	29	27/09/2032	83,75%
6	28/12/2026	98,70%	30	27/12/2032	83,10%
7	30/03/2027	98,05%	31	28/03/2033	82,45%
8	28/06/2027	97,40%	32	27/06/2033	81,80%
9	27/09/2027	96,75%	33	27/09/2033	81,15%
10	27/12/2027	96,10%	34	27/12/2033	80,50%
11	27/03/2028	95,45%	35	27/03/2034	79,85%
12	27/06/2028	94,80%	36	27/06/2034	79,20%
13	27/09/2028	94,15%	37	27/09/2034	78,55%
14	27/12/2028	93,50%	38	27/12/2034	77,90%
15	27/03/2029	92,85%	39	27/03/2035	77,25%
16	27/06/2029	92,20%	40	27/06/2035	76,60%
17	27/09/2029	91,55%	41	27/09/2035	75,95%
18	27/12/2029	90,90%	42	27/12/2035	75,30%
19	27/03/2030	90,25%	43	27/03/2036	74,65%
20	27/06/2030	89,60%	44	27/06/2036	74,00%
21	27/09/2030	88,95%	45	29/09/2036	73,35%
22	27/12/2030	88,30%	46	29/12/2036	72,70%
23	27/03/2031	87,65%	47	27/03/2037	72,05%
24	27/06/2031	87,00%			

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À LA DATE D'ÉCHÉANCE⁽¹⁾ (TRIMESTRE 48)

À la date de constatation finale (le 29 juin 2037), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau Initial⁽¹⁾.

- **Cas défavorable :** Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date d'échéance, le 6 juillet 2037 :

**Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse⁽³⁾ enregistrée par l'Indice
(soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ inférieur à -6,55%)
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte partielle ou totale du capital**

- **Cas médian :** Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 71,40% de son Niveau Initial⁽¹⁾ mais supérieur ou égal à 50% de ce même niveau, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date d'échéance, le 6 juillet 2037 :

**Le capital initial
(soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -1,00%)**

- **Cas favorable :** Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 71,40% de son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date d'échéance, le 6 juillet 2037 :

**Le capital initial
+
Un gain de 2,5125% par trimestre écoulé depuis le 27 juin 2025
soit 120,60% du capital initial
(soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 5,73%)**

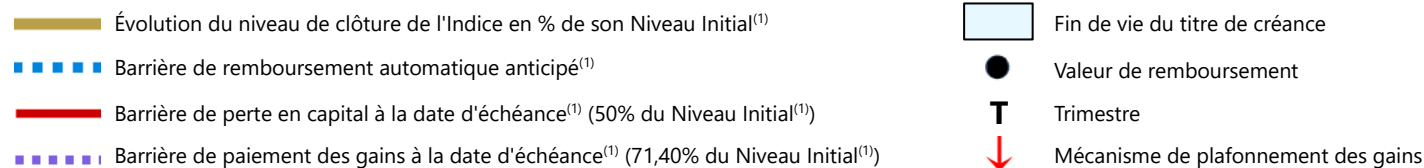
(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

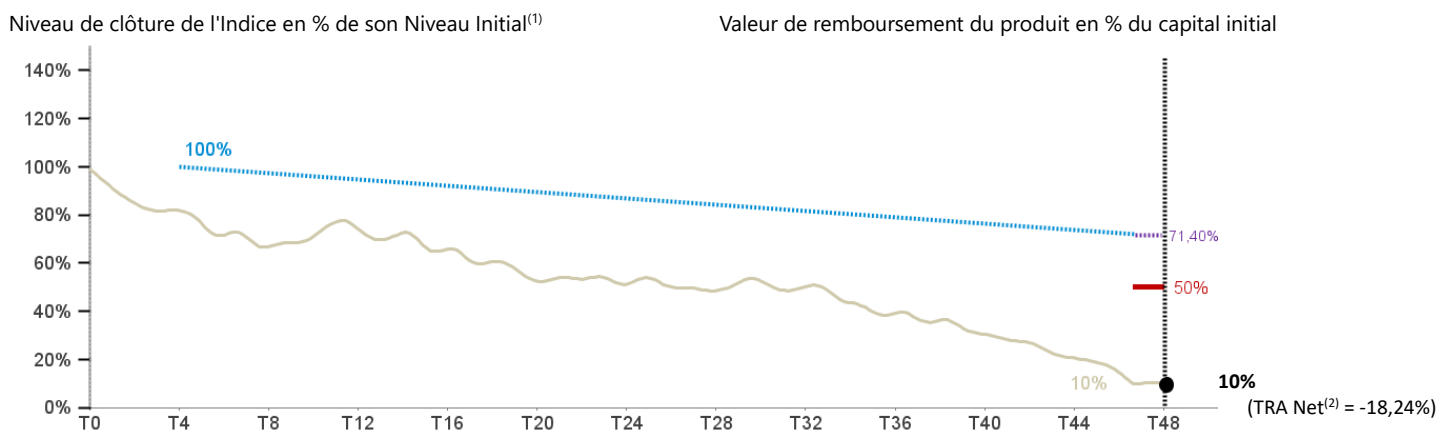
(3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau Initial⁽¹⁾ et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 29 juin 2037) exprimé en pourcentage de son Niveau Initial⁽¹⁾.

■ ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

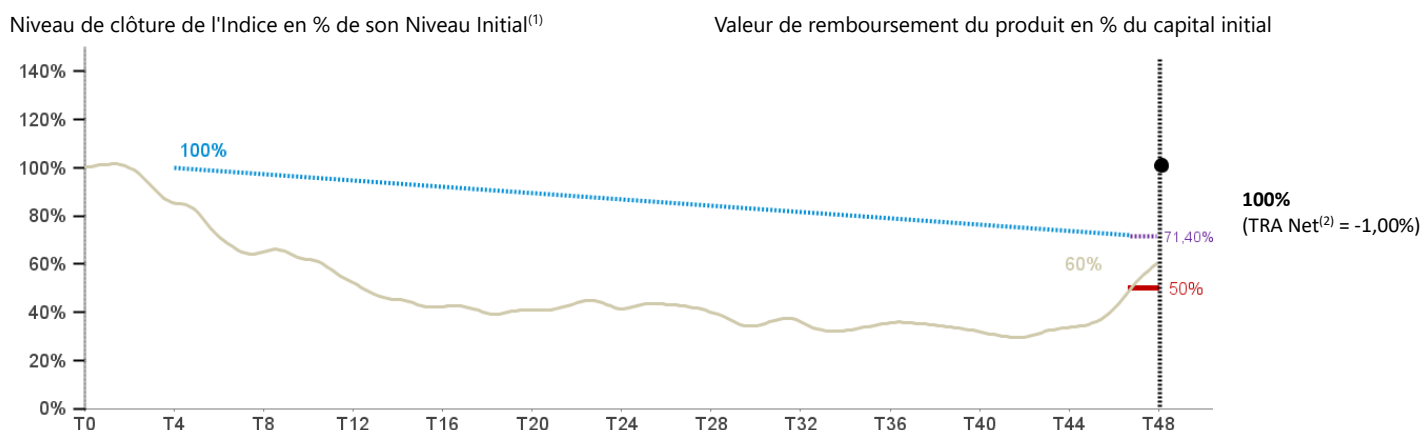
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et sauf défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.



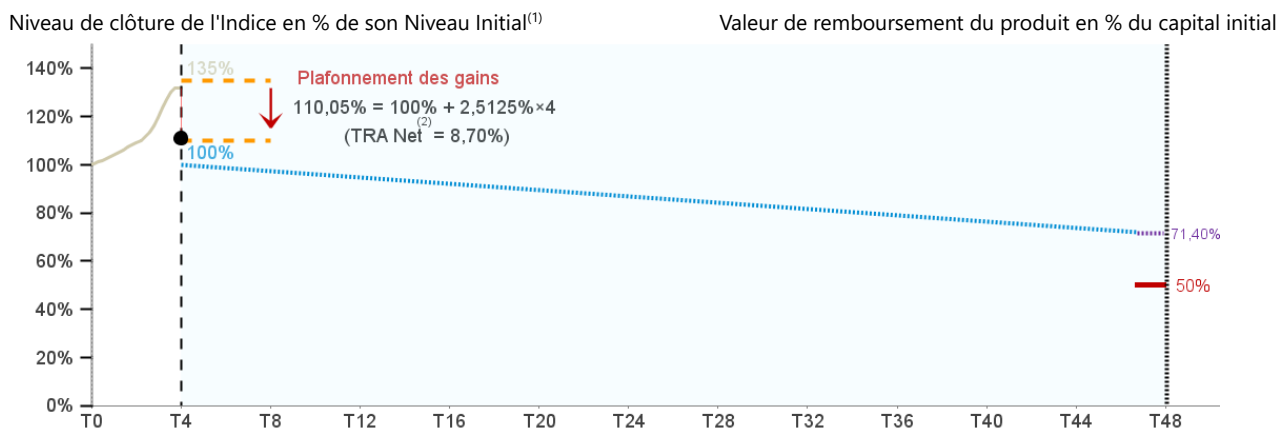
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : Marché fortement baissier à long terme



SCÉNARIO MÉDIAN : Marché baissier à long terme



SCÉNARIO FAVORABLE : Marché haussier à court terme (mise en évidence du plafonnement des gains)



(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

■ ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : Marché fortement baissier à long terme

- Du 4^{ème} trimestre au 47^{ème} trimestre à compter de la date de constatation initiale (le 27 juin 2025), aux dates de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.**
- À l'issue des 48 trimestres, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à 10% de son Niveau Initial⁽¹⁾, soit en-dessous du seuil de 50% de son Niveau Initial⁽¹⁾. **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse⁽³⁾ de l'Indice enregistrée à cette date, soit 10% de son capital initial. L'investisseur subit une perte en capital.**
- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est de -18,24%, équivalent à celui d'un investissement direct dans l'Indice.
- Dans le cas le plus défavorable où l'Indice céderait l'intégralité de sa valeur, la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul.

SCÉNARIO MÉDIAN : Marché baissier à long terme

- Du 4^{ème} trimestre au 47^{ème} trimestre à compter de la date de constatation initiale (le 27 juin 2025), aux dates de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.**
- À l'issue des 48 trimestres, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à 60% de son Niveau Initial⁽¹⁾, soit en-dessous du seuil de 71,40% de son Niveau Initial⁽¹⁾ mais au-dessus du seuil de 50% de ce même niveau. **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors son capital initial.**
- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est égal à -1,00% contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -5,11% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice.

SCÉNARIO FAVORABLE : Marché haussier à court terme (mise en évidence du plafonnement des gains)

- À l'issue du 4^{ème} trimestre à compter de la date de constatation initiale (le 27 juin 2025), soit à la 1^{ère} date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ (soit 129% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- L'investisseur reçoit⁽²⁾ **le capital initial majoré d'un gain de 2,5125% par trimestre écoulé depuis le 27 juin 2025, soit 110,05% du capital initial, ce qui représente un gain de 10,05% contre 29% pour un investissement direct dans l'Indice.**
- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors égal à 8,70% contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 26,93% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau Initial⁽¹⁾ et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 29 juin 2037) exprimé en pourcentage de son Niveau Initial⁽¹⁾.

L'indice Morningstar France Germany Italy Banks Static Select 10 EW Decrement 50P GR EUR (code Bloomberg: MBANKD Index) est un indice actions créé, calculé et publié par Morningstar depuis le 27 janvier 2025.

L'Indice est composé de 10 actions qui sont les plus grandes capitalisations boursières flottantes françaises, allemandes et italiennes du secteur bancaire, en date du 2 janvier 2025. Les actions composant l'Indice sont équipondérées. La composition de l'Indice est statique et les pondérations font l'objet d'un rebalancement trimestriel. Les dividendes bruts de l'Indice sont réinvestis avec retranchement d'un prélèvement forfaitaire constant de 50 points par an.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. La fréquence de déduction du prélèvement forfaitaire sur l'indice Morningstar France Germany Italy Banks Static Select 10 EW Decrement 50P GR EUR est journalière et est donc différente de la fréquence de distribution des dividendes des actions composant l'Indice.

Un niveau de prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice pour un niveau de l'indice Morningstar France Germany Italy Banks Static Select 10 EW Decrement 50P GR EUR à 951,3 points (niveau de l'Indice en date du 21 février 2025) correspond à 5,26% de la valeur de l'Indice à cette date. À titre d'information, le niveau moyen des dividendes bruts annuels détachés par les actions composant l'indice Morningstar France Germany Italy Banks Static Select 10 EW Decrement 50P GR EUR est en moyenne de 4.9% depuis 24 février 2025 (Source : Bloomberg au 24/02/2025).

La valeur des dividendes passés n'est pas un indicateur de la valeur des dividendes futurs.

Par ailleurs, si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 50 points, la méthode de prélèvement forfaitaire d'un montant fixe de 50 points aura un impact plus important sur la performance de l'Indice en cas de baisse de ce dernier. Ainsi, en cas de baisse des actions composant l'Indice, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points d'indice, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

La consultation de l'Indice est publique. Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site de Morningstar : [Morningstar France Germany Italy Banks Static Select 10 EW Decrement 50P GR EUR](#)⁽¹⁾.

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : [ZoneBourse | Morningstar France Germany Italy Banks Static Select 10 EW Decrement 50P GR EUR](#)⁽²⁾.

(1) <https://indexes.morningstar.com/indexes/details/morningstar-france-germany-italy-banks-static-select-10-equal-weight-FS0000JBUC?currency=EUR&variant=TR%20Decrement%2050%20Point&tab=overview>

(2) <https://zonebourse.com/icc/indice/MBANKD>

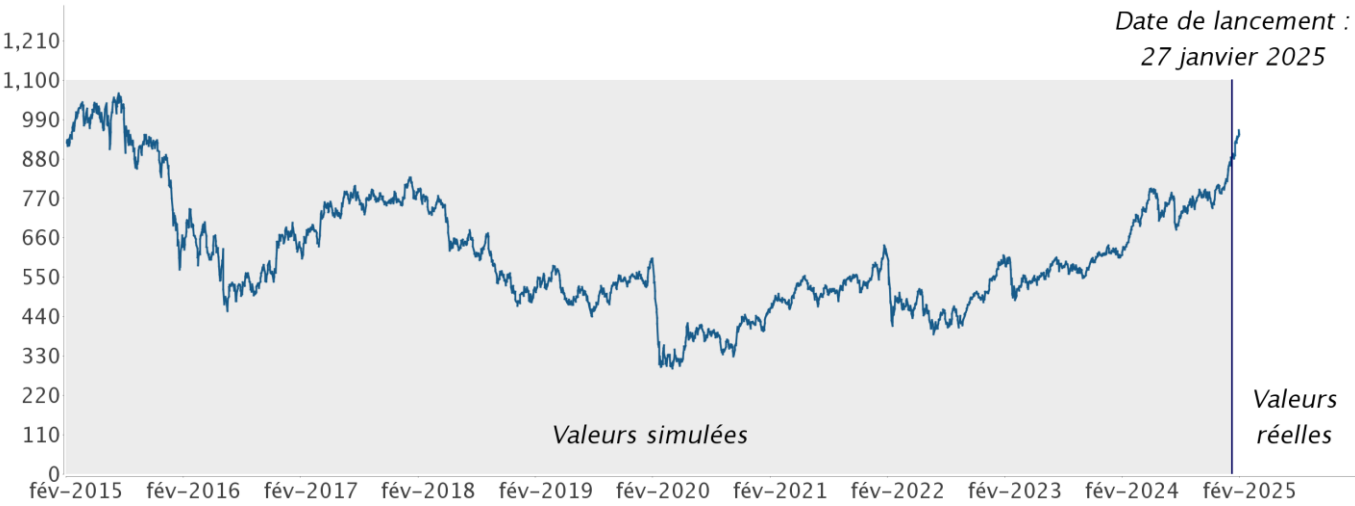
PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

Évolution de l'indice Morningstar France Germany Italy Banks Static Select 10 EW Decrement 50P GR EUR entre le 20/02/15 et le 20/02/25.

Toutes les données précédant le 27 janvier 2025 sont le résultat de simulations de performances passées visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU AUX SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. CECI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

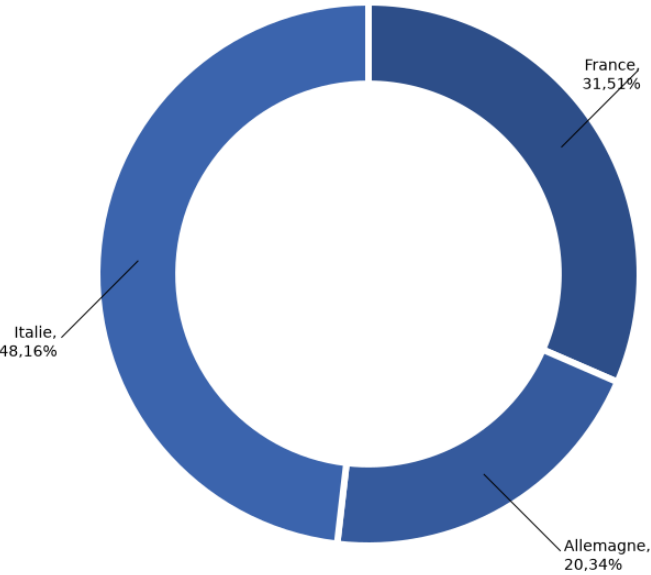
Niveau de l'Indice (en points)



Performances cumulées et simulées	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
Morningstar France Germany Italy Banks Static Select 10 EW Decrement 50P GR EUR	54,66%	58,04%	59,08%	2,29%

Source Bloomberg, au 24 février 2025

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'INDICE⁽¹⁾



Source: Bloomberg au 25 février 2025

COMPOSANTS DE L'INDICE

Nom	Pays	Poids dans l'Indice
SOCIETE GENERALE SA	FRANCE	11,58%
COMMERZBANK AG	ALLEMAGNE	10,46%
UNICREDIT SPA	ITALIE	10,37%
BNP PARIBAS	FRANCE	10,11%
DEUTSCHE BANK AG-REGISTERED	ALLEMAGNE	9,87%
CREDIT AGRICOLE SA	FRANCE	9,82%
MEDIOBANCA SPA	ITALIE	9,79%
BANCO BPM SPA	ITALIE	9,67%
INTESA SANPAOLO	ITALIE	9,63%
FINECOBANK SPA	ITALIE	8,69%

Source: Bloomberg au 25 février 2025

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Citigroup ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

(1) La répartition géographique est faite selon les règles du Rulebook disponible sur la page de l'indice ([Morningstar France Germany Italy Banks Static Select 10 Equal Weight | Morningstar Indexes](#))

■ AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Si à une date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, du trimestre 4 au trimestre 47, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur reçoit⁽²⁾ son capital initial majoré d'un gain de 2,5125% par trimestre écoulé depuis le 27 juin 2025 (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 8,70%).
- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé et si à la date de constatation finale⁽¹⁾ l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 71,40% de son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date d'échéance⁽¹⁾ son capital initial majoré d'un gain de 2,5125% par trimestre écoulé depuis le 27 juin 2025, soit une valeur de remboursement de 220,60% du capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 5,73% dans ce scénario).
- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé et si à la date de constatation finale⁽¹⁾ l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 71,40% mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ alors son capital initial (le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors de -1,00%).

INCONVÉNIENTS LIÉS AU PRODUIT

- Le produit présente un risque de **perte en capital en cours de vie et à la date d'échéance⁽¹⁾**. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, **les investisseurs peuvent perdre la totalité de leur capital initialement investi**. En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale**. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), le dénouement, ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance⁽¹⁾.
- Le produit est également soumis au **risque lié à l'inflation**. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.**
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 48 trimestres.
- Le rendement du produit « Athena Dégressif Banques Juin 2025 » à la date d'échéance⁽¹⁾ est très sensible à une faible variation de niveau de clôture de l'Indice autour des barrières de 50% et 71,40% de son Niveau Initial⁽¹⁾ à la date de constatation finale⁽¹⁾.
- Dans un contexte de marché fortement baissier si le niveau de l'Indice est toujours strictement inférieur à la barrière de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ aux différentes dates de constatation trimestrielle⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement automatique anticipé ne sera jamais activé.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle du niveau de clôture de l'Indice, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains** (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 8,70%).

INCONVÉNIENTS LIÉS AU SOUS-JACENT

- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.** Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- En cas de marché baissier, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice**, car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points d'indice, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.
- À titre de comparaison, un produit présentant les mêmes caractéristiques mais indexé à l'indice Morningstar France Germany Italy Banks Static Select 10 Equal Weight GR EUR (Code Bloomberg : MBANKG Index) aurait un objectif de gain inférieur. **Le rendement plus important de « Athena Dégressif Banques Juin 2025 » n'est possible qu'en raison d'un risque de perte en capital également plus important.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

■ CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Forme : Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à la date d'échéance. Bien que la formule de remboursement et le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soient garantis par Citigroup Global Markets Limited, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.

Émetteur : Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A.⁽¹⁾

Garant : Citigroup Global Markets Limited⁽¹⁾

Devise : Euro (EUR - €)

Code ISIN : XS3004367069

Période de commercialisation : Du 17/03/2025 au 27/06/2025 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « Athena Dégressif Banques Juin 2025 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 27/06/2025, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

Offre au public : Offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement).

Sous-jacent : Indice Morningstar France Germany Italy Banks Static Select 10 EW Decrement 50P GR EUR, calculé en réinvestissant les dividendes bruts versés par les actions qui le composent et déduit un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an (code Bloomberg : MBANKD Index; Sponsor: Morningstar)

Éligibilité : Compte-titres dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement), unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).

Montant minimum de souscription : 100 000 EUR, ou une sollicitation maximale de 149 investisseurs. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ce minimum d'investissement ne s'applique pas.

Garantie du capital : Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à la date d'échéance.

Valeur nominale du produit : 1 000 EUR

Prix d'émission / de souscription : 100% de la valeur nominale du produit

Montant de l'émission : 30 000 000 EUR

Niveau initial : Niveau de clôture de l'indice Morningstar France Germany Italy Banks Static Select 10 EW Decrement 50P GR EUR à la date de constatation initiale.

Date d'émission : 17/03/2025

Date de constatation initiale : 27/06/2025

Date de constatation finale : 29/06/2037

Date d'échéance : 06/07/2037 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)

Dates de constatation trimestrielle : 29/06/2026 ; 28/09/2026 ; 28/12/2026 ; 30/03/2027 ; 28/06/2027 ; 27/09/2027 ; 27/12/2027 ; 27/03/2028 ; 27/06/2028 ; 27/09/2028 ; 27/12/2028 ; 27/03/2029 ; 27/06/2029 ; 27/09/2029 ; 27/12/2029 ; 27/03/2030 ; 27/06/2030 ; 27/09/2030 ; 27/12/2030 ; 27/03/2031 ; 27/06/2031 ; 29/09/2031 ; 29/12/2031 ; 30/03/2032 ; 28/06/2032 ; 27/09/2032 ; 27/12/2032 ; 28/03/2033 ; 27/06/2033 ; 27/09/2033 ; 27/12/2033 ; 27/03/2034 ; 27/06/2034 ; 27/09/2034 ; 27/12/2034 ; 27/03/2035 ; 27/06/2035 ; 27/09/2035 ; 27/12/2035 ; 27/03/2036 ; 27/06/2036 ; 29/09/2036 ; 29/12/2036 ; 27/03/2037

Dates de remboursement automatique anticipé : 06/07/2026 ; 05/10/2026 ; 05/01/2027 ; 06/04/2027 ; 06/07/2027 ; 04/10/2027 ; 03/01/2028 ; 03/04/2028 ; 05/07/2028 ; 04/10/2028 ; 04/01/2029 ; 05/04/2029 ; 05/07/2029 ; 04/10/2029 ; 04/01/2030 ; 03/04/2030 ; 05/07/2030 ; 04/10/2030 ; 06/01/2031 ; 03/04/2031 ; 07/07/2031 ; 06/10/2031 ; 06/01/2032 ; 06/04/2032 ; 06/07/2032 ; 04/10/2032 ; 03/01/2033 ; 04/04/2033 ; 05/07/2033 ; 04/10/2033 ; 04/01/2034 ; 03/04/2034 ; 05/07/2034 ; 04/10/2034 ; 04/01/2035 ; 03/04/2035 ; 05/07/2035 ; 04/10/2035 ; 04/01/2036 ; 03/04/2036 ; 07/07/2036 ; 06/10/2036 ; 06/01/2037 ; 07/04/2037

Barrière de remboursement automatique anticipé : La barrière de remboursement automatique anticipé est fixée à 100% du Niveau Initial à la 1^{ère} date de constatation trimestrielle, soit le trimestre 4 (29/06/2026) et sera ensuite égale au niveau indiqué en page 4, selon la date de constatation trimestrielle correspondante.

Barrière de paiement des gains à la date d'échéance : 71,40% du Niveau Initial de l'Indice

Barrière de perte en capital à la date d'échéance : 50% du Niveau Initial de l'Indice

Marché secondaire : Citigroup Global Markets Europe AG peut proposer, dans des conditions normales de marché, quotidiennement des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit. Cf. le paragraphe « Rachat à l'initiative de l'investisseur » dans la section Avertissement en page suivante.

Commission : Citigroup Global Markets Europe AG et/ou ses affiliés paiera une commission calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excèdera pas 1,00% TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur ou de l'Émetteur.

Agent de calcul : CGML, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

Cotation : Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

Droit applicable : Droit anglais

Periodicité et publication de la valorisation : Quotidienne, disponible sur Reuters, SIX Telekurs, Bloomberg. Les prix indicatifs sont par ailleurs tenus à disposition du public en permanence sur demande.

Double valorisateur : Une double valorisation est établie tous les 15 jours par FINALYSE. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de CITIGROUP.

(1) Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 25 février 2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. Il est destiné à être utilisé dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement) et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers. Ce produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Les principales caractéristiques du produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique "Disponibilité du Prospectus" ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus de Base relatif au produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit, cette dernière prévaudra.

Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le produit.

Disponibilité du Prospectus : La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des [Conditions Définitives](#) (Issue Terms) rédigées dans le cadre du [Prospectus de Base](#) dénommé "GMI Base Prospectus" approuvé et publié le 18 novembre 2024 (tel que complété ou modifié par ses [suppléments](#)). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'une approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "CSSF") et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF d'investir dans le produit.** Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles sur le site <https://fr.citifirst.com/>, à l'adresse <https://fr.citifirst.com/structured-products/XS3004367069/> et sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME ») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://fr.citifirst.com/documentation-legale/> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont aussi accessibles sur ce site.

Disponibilité du document d'informations clés : Le document d'informations clés (DIC) relatif à ce produit peut être consulté et téléchargé à l'adresse <https://www.regxchange.com/trades/kid?id=XS3004367069&lang=FR&jurisdiction=FR>.

Garant : Le produit bénéficie d'une garantie de Citigroup Global Markets Limited ("CGML"), (le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du produit est garanti par le Garant. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Rachat à l'initiative de l'investisseur : Dans des conditions normales de marché, CGME a l'intention de racheter le titre de créance, sans que cela ne constitue un engagement ferme de sa part, aux investisseurs désireux de revendre ce dernier avant son échéance effective à un prix déterminé en fonction des paramètres de marché (qui pourrait être inférieur à sa valeur nominale). La fourchette achat-vente indicative applicable par CGME en cas de revente avant l'échéance finale, sera, dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité des barrières, de 1%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment cette fourchette. Néanmoins, CGME se réserve le droit notamment en cas d'événements perturbateurs (incluant de manière non limitative un dérèglement de marché ou une détérioration de la qualité de crédit de l'Émetteur), de ne pas racheter tout ou partie du titre de créance aux porteurs, ce qui rendrait la revente de celui-ci impossible.

Frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables audit contrat. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Conflit d'intérêts : CGME, CGML ou leurs affiliées, filiales et participations respectives, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné aux présentes qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré.

Restriction de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis : Les titres décrits aux présentes sont des titres faisant l'objet de restrictions permanentes aux États-Unis et n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (U.S. SECURITIES ACT of 1933), telle que modifiée (la "Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières") et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une "US Person" tel que ce terme est défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis sur le fondement de la Réglementation S (Reg S) de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

Agréments : CGML est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB. CGME est une société autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFIN) et a son siège social au Reuterweg 16, 60323 Francfort (Main), Allemagne.

Avertissement relatif à Morningstar : Morningstar France Germany Italy Banks Static Select 10 EW Decrement 50P GR EUR est une marque de service de Morningstar et a fait l'objet d'une licence d'utilisation à certaines fins au profit de Citigroup et ses affiliés. Le produit Athena Dégressif Banques Juin 2025 n'est pas parrainé, approuvé, vendu ni promu par Morningstar et Morningstar ne donne aucune appréciation quant à l'opportunité d'investir dans le produit Athena Dégressif Banques Juin 2025.

Citi et Citigroup sont des marques déposées de Citigroup Inc ou de ses filiales utilisées et déposées dans le monde entier ® tous droits réservés - 2025.

equitim.

Siège social : Société Equitim, 52 Avenue André-Morizet - 92100 Boulogne-Billancourt.

Société par Actions Simplifiée au capital de 947 369 euros.

Numéro SIRET : 50093363500020

Entreprise d'investissement agréée en 2013 par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution sous le numéro 11283 et contrôlée par cette même autorité et l'Autorité des Marchés Financiers.